



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 24 juin 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

OBJET :

DE-CDE-24-06-1-2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le lundi 17 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles ;

Vu le budget supplémentaire 2023 de la Caisse des écoles,

Vu le compte de gestion 2023 de la Caisse des écoles,

Considérant que le compte administratif 2023 est identique au compte de gestion 2023 et présente un résultat global excédentaire de 445 741,80 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 435 828,70 € et un excédent d'investissement de 9 913,40 € ;

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent en section de fonctionnement à 307 861,12 € et à 35 294,17 € en section d'investissement ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le Compte administratif du budget de la Caisse des écoles pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé